- 3. Qui recommande les candidats pour l'octroi de diplômes honoraires?
- 4. A-t-on recommandé des candidats à de tels diplômes?
- 5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?
- 6. Quelles qualités doit avoir un candidat pour obtenir un diplôme honoraire?
- 7. Le Collège militaire royal relève-t-il du ministère de la Défense nationale?
- \*M. McMillan—Lundi prochain—QUESTION—(N° 79)—1. La Commission de la Capitale nationale a-t-elle cédé récemment une parcelle de terrain (environ 40 acres) située sur le chemin Tremblay, boulevard Saint-Laurent, dans le district dit Queensway, à Ottawa?
  - 2. Dans le cas de l'affirmative, à qui et à quel prix?
  - 3. La vente de cette propriété a-t-elle été annoncée publiquement?
  - 4. A-t-on demandé des soumissions publiques pour ce terrain?
  - 5. Si de telles soumissions n'ont pas été demandées, quelle en est la raison?
- \*M. McIlraith—Lundi prochain—QUESTION—(N° 80)—1. Le jeudi 7 mai 1959, le ministère des Transports a-t-il mis un avion à la disposition d'un groupe de députés de la Chambre des communes pour effectuer un voyage à Windsor et Wheatly, aller et retour?
- 2. Dans le cas de l'affirmative, à quel crédit a-t-on affecté les frais de ce voyage?
- \*M. Argue—Lundi prochain—Adresse—(N° 103)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports faits par des inspecteurs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la Warnoch Hersey Company et tous autres documents échangés depuis le 1° juin 1955 entre le ministre, l'Administration ou tout ministère du gouvernement, relativement aux travaux de construction jugés peu satisfaisants et non conformes aux devis soumis par l'Administration en ce qui a trait au pont surélevé et aux écluses de Cornwall et à l'érection et au peinturage des portes busquées et des grilles de secteur à cet endroit.
- \*M. Pearson—Lundi prochain—Adresse—(N° 104)—Copie de toutes communications reçues depuis le 1° février 1959 par le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement fédéral de la part du premier ministre ou de tout membre du gouvernement du Manitoba concernant l'aide fédérale pour la prévention des inondations le long de la rivière Rouge, ainsi que les réponses pertinentes.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods afin de pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de sommes n'excédant pas au total un montant égal aux souscriptions requises du Canada, à savoir, treize cents millions de dollars en monnaie des États-Unis et d'autoriser l'emprunt nécessaire de la manière prévue par ladite loi.